

**Révision n° 2 du 18 mai 2017**

**SYNTHESE DE LA REVUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE – PLAN d’ACTION (ESAP)**

**PROJET Nachtigal # 37673**

Actions	Indicateur de mise en œuvre	Calendrier
<b>Standard de Performance 1</b>		
1. NHPC obtiendra des versions provisoires des systèmes de gestion intégrée Environnement, Santé, Sécurité, Sociale des entrepreneurs pour la phase de construction. Les systèmes de gestion intégrée des entrepreneurs comprendront un système d'inspections E&S régulières, d'audits internes trimestriels, d'audits de la direction. Les résultats et les actions correctives associées seront régulièrement transmis à NHPC.	Documentation sur le système de gestion intégrée environnement / santé / sécurité / sociale des entrepreneurs sous forme et contenu satisfaisant pour la SFI.	Avant le premier décaissement
2. NHPC mettra en place un système de collecte et d'analyse de données sur la performance E&S du projet pendant la construction et l'exploitation. Ces informations comprendront, mais ne se limiteront pas : (i) aux taux d'accidents ; (ii) à la consommation de l'énergie et de l'eau ; (iii) à la production et au traitement des déchets dangereux et non-dangereux ; (v) à l'analyse de la qualité des eaux usées ; (iv) à la turbidité du fleuve Sanaga ; (vii) à l'émissions atmosphériques ; (viii) à la mise en œuvre des programmes de formation des travailleurs ; (viii) aux indicateurs épidémiologiques ; (ix) à l'afflux des migrants.	Suivi des paramètres et protocoles E&S satisfaisants pour la SFI.	Avant le premier décaissement
3. NHPC mettra en place un Système de Gestion E&S (ESMS) conformément aux exigences du Standard de Performance 1 de la SFI afin d'atténuer les risques E&S et les impacts liés à l'exploitation de la centrale hydroélectrique.	Manuel ESMS pour l'exploitation de Nachtigal sous forme et contenu satisfaisant la SFI.	Avant la mise en service
4. NHPC veillera à ce que son équipe E&S ait la capacité de gérer efficacement les risques E&S et les impacts liés à l'exploitation de la centrale hydroélectrique.	Descriptions de poste, plan de formation, CV et contrats d'experts satisfaisants la SFI.	Avant la mise en service
<b>Standard de Performance 2</b>		
5. NHPC documentera, mettra en œuvre et communiquera ses politiques et procédures en matière de ressources humaines (RH) conformément aux exigences du Standard de Performance 2 de la SFI.	Manuel des politiques et procédures RH de NHPC. Fournir des preuves de communication aux employés de NHPC.	Avant le premier décaissement
6. NHPC mettra sur pied un système de suivi du respect de la conformité à la réglementation du travail camerounaise et aux exigences du SP2 de la SFI par les entrepreneurs et les sous-traitants. Ceux-ci comprendront, mais ne se limiteront pas : (i) aux règlements internes -approuvé par le Ministère du Travail du Cameroun - communiqués et expliqués aux employés au moment du recrutement ; (ii) aux travailleurs couverts par la sécurité sociale ; (iii) aux travailleurs munis d'une	Politiques et procédures applicables, personnel affecté et budget.	Avant le premier décaissement

**Révision n° 2 du 18 mai 2017****SYNTHESE DE LA REVUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE – PLAN d’ACTION (ESAP)****PROJET Nachtigal # 37673**

<p>copie de leur contrat ; (iv) à aucune identification personnelle retenue contre la volonté des travailleurs ; (v) au système des entrepreneurs qui enregistrent et compensent de manière adéquate les heures supplémentaires ; et (vi) au respect des rémunérations salariales des travailleurs établis par les conventions collectives ou les tarifs officiels. En cas de non-conformité constatée, NHPC exigera que les entrepreneurs prennent immédiatement des mesures correctives.</p>		
<p>7. NHPC veillera à ce que les entrepreneurs et sous-traitants disposent d’un système de vérification de l’âge des travailleurs et veillera à ce qu’aucun enfant de moins de 15 ans (âge minimum de travail) ne soit embauché dans tout type de travail et que des enfants âgés de 15 à 18 ans ne soient pas employés dans des travaux dangereux.</p>	Politiques et procédures applicables	Avant le premier décaissement
<p>8. NHPC veillera à ce que les entrepreneurs mettent tous les travailleurs au courant de l’existence d’un mécanisme de gestion des plaintes, conformément au SP2 de SFI, géré par les entrepreneurs avec l’appui de NHPC, et facilitera l’accès à celui-ci. Les entrepreneurs doivent expliquer régulièrement aux travailleurs le champ d’application du mécanisme de gestion des plaintes (quels types de plaintes peuvent être déposés) et comment fonctionne le mécanisme.</p>	Politiques et procédures applicable, personnel affecté et budget, satisfaisants la SFI.	Avant le premier décaissement
<p>9. NHPC mettra sur pied un système de surveillance des hébergements et des services fournis par les entrepreneurs aux travailleurs afin de s’assurer qu’ils sont conformes aux clauses contractuelles et que les travailleurs vivent dans un milieu de vie sain et sécurisé. Si des non-conformité sont constatées, NHPC exigera des entrepreneurs qu’ils prennent immédiatement des mesures correctives.</p>	Politiques et procédures applicables, personnel affecté et budget.	Avant le premier décaissement
<b>Standard de Performance 3</b>		
<p>10. NHPC doit obtenir un plan de gestion des déblais de travaux de la part des entrepreneurs de génie civil avant le début de la phase de construction qui donne des détails sur les zones où le matériau d’excavation sera temporairement stocké et les mesures pour éviter l’érosion et le dépôt des sédiments dans le fleuve Sanaga. Des mesures spécifiques pour le stockage permanent des déblais seront prises avant la fin de la phase de construction.</p>	Plan de gestion de déblais satisfaisant la SFI.	Avant le premier décaissement pour le stockage et la gestion temporaire de déblais avant la fin de la phase de construction pour le stockage permanent des déblais

Standard de Performance 4		
11. NHPC s’assurera que le code de conduite et les procédures disciplinaires des entrepreneurs incluent l’interdiction de se livrer à tout type de comportement sexuel avec des mineurs et tout type d’abus ou de violence contre les femmes et les filles.	Code de conduite des entrepreneurs et procédures disciplinaires revues.	Avant le premier décaissement
12. NHPC devra acquérir ou contracter l’expertise nécessaire pour que le mécanisme de gestion des plaintes de NHPC soit en mesure de traiter des plaintes relatives : (i) aux mauvais comportements des travailleurs de construction dans les communautés d’accueil, (ii) aux éventuels abus des forces de sécurité privées/publiques, notamment des plaintes liées à la violence contre les femmes et les filles. NHPC entreprendra une campagne de communication pour expliquer le comportement que devraient avoir les travailleurs et les forces de sécurité privées/publiques dans les communautés d’accueil, et la façon dont un membre de la communauté peut déposer une plainte y relative. Le système doit communiquer les résultats aux plaignants et aux autres parties concernées, en gardant à l’esprit les dispositions de confidentialité et la nécessité de protéger les victimes.	Politiques et procédures applicable, personnel affecté et budget, satisfaisants la SFI	Avant le premier décaissement
13. NHPC devra intégrer des mesures spécifiques au genre dans le plan de gestion des afflux sociaux de NHPC afin de s’assurer que les impacts négatifs causés par le projet aux femmes sont pris en compte.	Plan de gestion des afflux sociaux révisé	Avant le premier décaissement
14. NHPC coordonnera les mesures prises par tous les entrepreneurs et sous-traitants pour que tous les travailleurs aient accès à une consultation gratuite VIH/SIDA, au dépistage, aux traitements rétroviraux et à des moyens de protection afin d’éviter la propagation de la maladie, et coordonnera toute campagne de sensibilisation et de communication auprès des travailleurs du sexe et de la population en général.	Politiques et procédures applicable, budget et personnel affecté des entrepreneurs et de NHPC	Avant le premier décaissement
15. NHPC exigera des entrepreneurs la mise en œuvre des plans de gestion des transports. Les plans comprendront: (i) les limites de vitesse ; (ii) l’adoption de limites pour la durée des voyages pour éviter trop de fatigue ; (iii) les itinéraires dangereux et les heures de la journée à éviter afin de diminuer les risques d’accident ; (iv) les exigences pour l’entretien des véhicules ; (v) les exigences pour la délivrance de permis de conduire et la formation des conducteurs ; (vi) les tests d’alcoolémie et les campagnes de sensibilisation pour souligner les aspects de sécurité chez les conducteurs; et dans la mesure du possible (vii) l’utilisation de dispositifs de contrôle de vitesse (régulateurs) et	Plan de gestion du transport des entrepreneurs satisfaisant la SFI.	Avant le premier décaissement

**Révision n° 2 du 18 mai 2017****SYNTHESE DE LA REVUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE – PLAN d'ACTION (ESAP)****PROJET Nachtigal # 37673**

la télésurveillance de l'action des conducteurs. Ces mesures sont applicables à tous les transports en interne et contractés.		
16. NHPC exigera de l'entrepreneur génie civil la mise en œuvre d'un plan de gestion des risques de dynamitage, qui comprend une stratégie de communication avec les communautés concernées afin d'informer et de gérer la perception des risques des activités de dynamitage. Le plan devra inclure des enquêtes pré-dynamitage et après-réclamation des habitations afin d'éviter des allégations de dégâts non fondés causés par les vibrations et la surpression de l'air. Les enquêtes sur l'état des biens comprendront également des propriétés sur le long des voies d'accès de la zone DUP de la centrale hydroélectrique pour éviter des réclamations non fondées de dommages résultant de vibrations causées par les poids lourds.	Plan de gestion de dynamitage de l'entrepreneur génie civil satisfaisant la SFI.	Avant le premier décaissement
17. NHPC ordonnera une analyse de rupture de barrage pour (i) identifier avec certitude les infrastructures en aval et les personnes à risque ; et (ii) identifier les systèmes d'alerte et autres mesures pour faire face aux crues, à l'élévation rapide du niveau des eaux en cas d'éclusées et de défaillance de l'aménagement	Analyse de rupture du barrage	Six mois avant la mise en service
18. NHPC élaborera et mettra en œuvre un plan d'urgence sécurité. Le plan comprend un système d'alerte et d'alarme pour avertir les communautés en aval d'augmentations brutales de débits en aval, en exploitation normale ou en situation d'urgence. Ce système doit s'assurer que les communautés en aval comprennent (i) les différentes situations à risques, (ii) les mesures à prendre et les comportements à éviter, et (iii) la personne à contacter en cas de doutes ou de situations d'urgence.	Plan d'urgence de sécurité (préparation et évacuation), y compris le personnel responsable et le budget. Preuve que le système d'alarme a été mis en place et est opérationnel, et que les communautés en aval ont été formées de manière appropriée.	Deux mois avant la mise en service
19. NHPC élaborera et mettra en œuvre un programme de surveillance de la sécurité des barrages.	Programme de surveillance de la sureté du barrage, y compris le personnel responsable et le budget.	Deux mois avant la mise en service
20. NHPC achèvera une évaluation de risques sécurité afin d'identifier les possibles menaces de sécurité pendant la construction et l'exploitation qui nécessiteraient une réponse par le personnel de sécurité, et l'impact potentiel que cette réponse pourrait avoir sur les membres de la communauté. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques liés à la sécurité, le NHPC élaborera un plan de gestion de la sécurité.	Plan d'évaluation et de gestion des risques sécurité satisfaisant la SFI.	Deux mois avant le début de la construction

**Révision n° 2 du 18 mai 2017****SYNTHESE DE LA REVUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE – PLAN d'ACTION (ESAP)****PROJET Nachtigal # 37673**

21. NHPC s'assurera que les entreprises retenues pour la fourniture de services de sécurité pendant la construction et l'exploitation ont un système pour assurer une surveillance efficace et une responsabilité du personnel de sécurité en ce qui concerne les exigences clés du SP 4 (ex. vérification, formation à l'utilisation de la force et conduite appropriée, procédures en cas d'incident ou de violation présumée)	Dispositions à inclure dans les contrats avec les forces de sécurité privées, et procédures de contrôle de la mise en œuvre des dispositions contractuelles, satisfaisants la SFI.	Deux mois avant le début de la construction
22. NHPC engagera un agent de sécurité afin de s'assurer, avec le Gouvernement du Cameroun, que les dispositions de sécurité publique ne constituent pas une menace pour la sécurité des travailleurs et des communautés affectées. Le déploiement, la conduite, la formation et le suivi des incidents du personnel de sécurité publique seront discutés avec l'armée en profondeur et sera idéalement documenté au moyen d'un protocole d'accord ou un texte similaire, pour s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences clés du SP 4.	Description de poste et CV de l'agent de sécurité. Mémoire d'accord ou documentation d'engagement avec le Gouvernement du Cameroun.	Deux mois avant le début de la construction
<b>Standard de Performance 5</b>		
23. NHPC documentera et rapportera à la SFI le processus de consultation sur la matrice d'éligibilité pour les travailleurs du sable et les accords finaux avec les PAPs.	Documentation du processus de consultation et accords conclus.	Deux mois avant le début de la construction
24. NHPC ordonnera un audit sur l'achèvement de déplacement et de la restauration des moyens d'existence pour toutes les personnes déplacées, physiques et économiques, démontrant la conformité avec le SP 5 de la SFI et, si nécessaire, identifiera les lacunes et actions correctives correspondantes avec le budget associé et le calendrier de mise en œuvre.	Audit de l'achèvement du déplacement et de la restauration des moyens d'existence satisfaisant la SFI.	Trois ans après la mise en service
<b>Standard de Performance 6</b>		
25. NHPC partagera les résultats de l'expérimentation de pêche électrique, les détails du programme de piégeage-transport, et évaluera l'efficacité et l'effectivité des programmes pour obtenir un brassage génétique à long terme des populations de poissons en amont et en aval du barrage proposé.	Rapport des résultats, détails du programme et évaluation du programme satisfaisant la SFI.	Dès que les résultats sont disponibles (l'expérience est prévue pour fin mai 2017)
26. NHPC nommera un expert ichtyologue indépendant avec une expérience du SP 6 d'au moins 3 ans pour évaluer si le programme proposé de piégeage-transport est suffisant pour maintenir la diversité génétique des populations de poissons et maintenir les populations de poissons migrateurs. L'expert indépendant doit également donner	TdR, CV et contrat de l'expert indépendant satisfaisant la SFI.	Deux mois avant le Conseil.

**Révision n° 2 du 18 mai 2017**

**SYNTHESE DE LA REVUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE – PLAN d’ACTION (ESAP)**

**PROJET Nachtigal # 37673**

des conseils sur le Plan d’Action sur la Biodiversité - Poisson et le suivi du Gain Net pour les espèces de poissons en habitat critique.		
27. NHPC collectera de nouvelles données sur les poissons pour une référence de base HPP post- Lom Pangar (saison sèche et de pluie).	Rapport de situation initiale sur les populations piscicoles satisfaisant la SFI.	Juillet 2018